



**SAMER**



**Aide au Permis de Conduire** contre engagement citoyen



*Ma ville m'aide, je l'aide aussi !*

## Présentation

La mobilité est un enjeu pour votre parcours professionnel

⇒ Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière ?

⇒ Vous passez votre permis de conduire ?

⇒ Vous êtes prêt à consacrer 35 heures à des activités d'intérêt général ou caritatif ?

Dans le cadre de l'aide à l'autonomie, à la recherche d'emploi et à la mobilité, la Ville de Samer met un place le dispositif «**START**», engagement citoyen contre participation au financement du permis de conduire.

Pour vous porter candidat, vous devez remplir un dossier qui, s'il est recevable, fera l'objet d'un examen par une commission dédiée.

Les candidats retenus (dans la limite de 10 dossiers par an) seront invités à signer une **charte d'engagement**.

La Ville de Samer versera l'aide financière accordée directement à l'Auto-Ecole prestataire après que :

- le bénéficiaire a accompli son engagement citoyen, au plus tard six mois après la signature de la charte ;

- le bénéficiaire a obtenu l'épreuve théorique du permis de conduire, au plus tard six mois après son inscription auprès de l'Auto-Ecole.

## Montant de l'aide accordée

⇒ **400 €** en contrepartie d'un engagement citoyen de 35 heures

## Critères d'éligibilité

⇒ **PUBLIC JEUNE : de 18 à 25 ans inclus**

- Etre en contrat d'apprentissage
- Etre inscrit à Pôle Emploi ou stagiaire de la formation professionnelle ou être dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) avec une Mission Locale, et dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis
- Etre en service civique
- Etre bachelier ou étudiant

⇒ **AUTRE PUBLIC : sans limite d'âge**

- Etre titulaire d'une reconnaissance travailleur handicapé avec une obligation d'emploi
- Etre inscrit en tant que demandeur d'emploi depuis 18 mois et plus

## Conditions

⇒ **L'éligibilité au financement sera conditionnée aux critères suivants :**

- Habiter Samer depuis au moins 2 ans
- Etre de nationalité d'un état membre de la communauté européenne
- Ne pas avoir déjà été titulaire du permis de conduire
- Ne pas être en apprentissage anticipé (AAC) ou conduite accompagnée
- Avoir un projet professionnel qui rend nécessaire l'obtention du permis de conduire
- Etre âgé(e) de 17 ans minimum
- Ne pas être inscrit à l'apprentissage du permis de conduire dans une auto-école depuis plus de 3 mois
- Répondre à au moins un des critères d'éligibilité ci-dessus

## Comment s'inscrire ?

Pour vous porter candidat, et après avoir vérifié que vous respectez les critères de recevabilité, il convient de :

- **télécharger** le dossier sur

**[www.ville-samer.fr/permis\\_citoyen.html](http://www.ville-samer.fr/permis_citoyen.html)**

- **compléter** l'ensemble du dossier de la manière la plus précise possible et joindre les pièces justificatives requises

- **prendre rendez-vous** avec Eric Saily, Conseiller Municipal Délégué au 03 21 33 50 64 ou par mail : [eric.saily@ville-samer.fr](mailto:eric.saily@ville-samer.fr)



